

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

**CP 11/06-50**

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

**S.A. PROMOLOGIS  
SFHE – GROUPE ARCADE  
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS  
COMMUNE DE MONTAUBAN**

**A - S.A. PROMOLOGIS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen plusieurs demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Elles concernent l'acquisition, l'amélioration et la construction de logements sur la commune de Montauban.

**I – Chemin de Faure**

Cette opération concerne la construction de 37 logements PLUS (16 T3 et 21 T4) situés chemin de Faure, Fonneuve à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 5 392 433 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	1 208 344,00 €
* Prêt PLUS travaux	2 847 392,00 €
* Prêt PLUS foncier complémentaire	337 208,00 €
* Prêt PLUS travaux complémentaire	219 978,00 €

* Subvention CIL 1% relance	80 000,00 €
* Subvention Etat	111 000,00 €
* Fonds propres	588 511,00 €
<b>Total</b>	<b>5 392 433,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 4 612 922 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
- Montant	1 208 344,00 €
- Montant complémentaire	337 208,00 €
- Montant de la garantie	618 220,80 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	50 ans
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

<b>Prêt PLUS travaux</b>	
- Montant	2 847 392,00 €
- Montant complémentaire	219 978,00 €
- Montant de la garantie	1 226 948,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	40 ans
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 845 168,80 €, soit 40 % d'un montant global de 4 612 922 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique ses délibérations en date des 31 mai 2010 et 31 mars 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur trois logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

## **II – Rue de la Banque**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 17 logements PLUS (T2 et T3) situés 34 à 40 rue de la banque à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 430 693 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	340 297,00 €
* Prêt PLUS travaux	1 322 950,00 €
* Subvention Etat	261 084,00 €
* Fonds propres	506 362,00 €
<b>Total</b>	<b>2 430 693,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 1 663 247 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
- Montant	340 297,00 €
- Montant de la garantie	136 118,80 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	50 ans
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

<b>Prêt PLUS travaux</b>	
- Montant	1 322 950,00 €
- Montant de la garantie	529 180,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	40 ans

<b>Prêt PLUS travaux</b>	
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 665 298,80 €, soit 40 % d'un montant global de 1 663 247 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 7 octobre 2010.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

### **III – 15 rue de la République**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 6 logements PLUS situés 15 rue de la République à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 667 704 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	58 996,00 €
* Prêt PLUS travaux	266 306,00 €
* Subvention ANRU	54 955,00 €
* Subvention GMCA	69 000,00 €
* Subvention sur TIA 60 %	81 092,00 €
* Fonds propres	137 355,00 €
<b>Total</b>	<b>667 704,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 325 302 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
- Montant	58 996,00 €
- Montant de la garantie	23 598,40 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	50 ans

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

<b>Prêt PLUS travaux</b>	
- Montant	266 306,00 €
- Montant de la garantie	106 522,40 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	40 ans
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 130 120,80 €, soit 40 % d'un montant global de 325 302 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 7 octobre 2010.

#### **IV – 66 rue de la République**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 6 logements PLUS situés 66 rue de la République à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 770 617 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	100 000,00 €
* Prêt PLUS travaux	394 994,00 €
* Subvention Etat	137 623,00 €
* Subvention GMCA	69 000,00 €
* Fonds propres	69 000,00 €
<b>Total</b>	<b>770 617,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 494 994 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
- Montant	100 000,00 €
- Montant de la garantie	40 000,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	50 ans
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

<b>Prêt PLUS travaux</b>	
- Montant	394 994,00 €
- Montant de la garantie	157 997,60 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	40 ans
- Préfinancement	0 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 197 997,60 €, soit 40 % d'un montant global de 494 994 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 31 mars 2011.

### **V – Rue Jean Carmet**

Cette opération concerne la construction, en deux tranches, de 67 logements PLUS situés quartier est, rue Jean Carmet à Montauban.

#### **\* 1ère tranche**

Cette première tranche concerne la construction de 51 logements.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 5 447 829 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	709 175,00 €
* Prêt PLUS BBC (Bâtiment Basse Consommation)	3 755 107,00 €
* Subvention Etat	647 015,00 €
* Subvention Région (BBC)	59 300,00 €
* Subvention EDF-GDF	22 950,00 €
* Fonds propres	254 282,00 €
<b>Total</b>	<b>5 447 829,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 4 464 282 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	709 175,00 €
Montant de la garantie	283 670,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	3 à 24 mois

<b>Prêt PLUS BBC</b>	
Montant	3 755 107,00 €
Montant de la garantie	1 502 042,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	3 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 785 712,80 €, soit 40 % d'un montant global de 4 464 282 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 28 avril 2011.

\* 2ème tranche

Cette deuxième tranche concerne la construction de 16 logements.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 962 001 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	260 185,00 €
* Prêt PLUS BBC (Bâtiment Basse Consommation)	1 321 407,00 €
* Subvention Etat	202 985,00 €
* Subvention Région (BBC)	20 500,00 €
* Subvention EDF-GDF	7 200,00 €
* Fonds propres	149 724,00 €
<b>Total</b>	<b>1 962 001,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 1 581 592 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	260 185,00 €
Montant de la garantie	104 074,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	3 à 24 mois

<b>Prêt PLUS BBC</b>	
Montant	1 321 407,00 €
Montant de la garantie	528 562,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	3 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 632 636,80 €, soit 40 % d'un montant global de 1 581 592 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 28 avril 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 5 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

## **VI – Caserne Pomponne**

Cette opération concerne la construction de 24 logements en accession à la propriété situés caserne Pomponne à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 3 636 362 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PSLA	3 428 131,00 €
* Fonds propres	208 231,00 €
<b>Total</b>	<b>3 636 362,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 3 428 131 €.

Les conditions actuelles du prêt PSLA à réaliser auprès de Dexia Crédit Local sont les suivantes :

Montant	3 428 131,00 €
Montant garanti	1 371 252,40 €
Durée	31 ans
dont durée phase de mobilisation	1 an
durée phase d'amortissement	30 ans

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 371 252,40 € soit 40 % d'un montant global de 3 428 131 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % par délibération en date du 7 octobre 2010 de l'emprunt souscrit.

## **VII – Chemin des Vitarelles**

Cette opération concerne la construction de 13 logements en accession à la propriété situés chemin des Vitarelles à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 892 840 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PSLA	1 794 474,00 €
* Fonds propres	98 366,00 €
<b>Total</b>	<b>1 892 840,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 1 794 474 €.

Les conditions actuelles du prêt PSLA à réaliser auprès de Dexia Crédit Local sont les suivantes :

Montant	1 794 474,00 €
Montant garanti	717 789,60 €
Durée	31 ans
dont durée phase de mobilisation	1 an
durée phase d'amortissement	30 ans

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 717 789,60 € soit 40 % d'un montant global de 1 794 474 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % par délibération en date du 7 octobre 2010 de l'emprunt souscrit.

### **B – SFHE – GROUPE ARCADE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société française des habitations économiques groupe Arcade, destinés à la construction de **28 logements locatifs individuels (9 PLAI et 19 PLUS), ZAC Bas Pays, avenue de Bordeaux à Montauban**. Ils sont répartis en 16 T3 et 12 T4.

Le plan de financement d'un montant global de 3 442 798 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	478 492,00 €
* Prêt PLUS BBC	1 473 972,00 €
* Prêt PLAI Foncier	228 062,00 €
* Prêt PLAI BBC	702 532,00 €
* Subvention Etat (arrêté du 8/12/10)	109 000,00 €
* Subvention Conseil Régional	37 200,00 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100,00 €
* Subvention GMCA	56 000,00 €
* Subvention 1 % logement	120 000,00 €
* Fonds propres	199 440,00 €
<b>Total</b>	<b>3 442 798,00 €</b>

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 883 058 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	478 492,00 €
Montant de la garantie	191 396,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>Prêt PLUS BBC (bâtiment basse consommation)</b>	
Montant	1 473 972,00 €
Montant de la garantie	589 588,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>Prêt PLAI foncier</b>	
Montant	228 062,00 €
Montant de la garantie	91 224,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>Prêt PLAI BBC</b>	
Montant	702 532,00 €
Montant de la garantie	281 012,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 153 223,20 €, soit 40 % d'un montant global de 2 883 058 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits comme l'indique sa délibération en date du 29 juin 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

### **S.A. PROMOLOGIS**

- Accorde à S.A. Promologis :

***Construction de 37 logements PLUS (16 T3 et 21 T4) situés chemin de Faure, Fonneuve à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 1 845 168,80 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 1 208 344 € sur une durée de 50 ans au taux de progressivité de 0,00% à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 2 847 392 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0,00% à 0,50 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 3 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

### ***Acquisition et amélioration de 17 logements PLUS (T2 et T3) situés 34 à 40 rue de la banque à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 665 298,80 pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 340 297 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 1 322 950 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

### ***Acquisition et amélioration de 6 logements PLUS situés 15 rue de la République à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 130 120,80 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 58 996 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 266 306 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % contractés, auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

### ***Acquisition et amélioration de 6 logements PLUS situés 66 rue de la République à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 197 997,60 pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 100 000 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 394 994 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

### ***Construction de 67 logements PLUS (1ère tranche : 51 logements et 2ème tranche 16 logements ) situés rue Jean Carmet à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 2 418 349,60 € pour quatre prêts PLUS contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
  - 1ère tranche (51 logements) : deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 709 175 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type «BBC» d'un montant de 3 755 107 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
  - 2ème tranche (16 logements) : deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 260 185 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type «BBC» d'un montant de 1 321 407 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0 % à 0,50 % ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 5 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

### ***Construction de 24 logements en accession à la propriété situés caserne Pomponne à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 1 371 252,40 pour un prêt PSLA d'un montant de 3 428 131€ sur une durée de 31 ans contracté auprès de Dexia Crédit Local ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

### ***Construction de 13 logements en accession à la propriété situés chemin des Vitarelles à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 717 789,60 € pour un prêt PSLA d'un montant de 1 794 474 € sur une durée de 31 ans contracté auprès de Dexia Crédit Local ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

## **SFHE – GROUPE ARCADE**

### ***Construction de 28 logements locatifs individuels (9 PLAI et 19 PLUS ) situés ZAC Bas Pays, avenue de Bordeaux à Montauban***

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 1 153 223,20 € pour quatre prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
  - pour les 9 logements : deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 228 062 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type «BBC» d'un montant de 702 532 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % ;
  - pour les 19 logements : deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 478 492 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type «BBC» d'un montant de 1 473 972 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,